

Nom de l'école :	ÉCOLE BOUCHARD
Nom de la direction :	Denise Larocque
Nom de la personne-ressource :	Anne Desormeaux

Nom des membres du comité :	Anne Desormeaux, Sylvie Trottier, Mylène Girard, Denise Larocque
-----------------------------	--

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

2021-2022	
Analyse	<p>En lien avec les facteurs de protection, voici les informations importantes à retenir pour l'école Bouchard :</p> <p>1. Surveillance constante auprès des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres du personnel adhèrent au fait que tous les adultes de l'école interviennent auprès de tous les élèves. • De plus, le programme SCP (soutien aux comportements positifs) a eu lieu pour une sixième année. Ceci assure une meilleure cohérence de l'équipe-école. • En raison de la continuité des mesures sanitaires en lien avec la pandémie (Covid-19), les surveillantes et éducatrices n'ont pas reçu de la formation sur les fondations de programme SCP. Ceci aurait contribué à rendre l'encadrement plus efficace. Cependant, nous avons une stabilité auprès de ce corps d'emploi. Cette année, une formation d'une rencontre a eu lieu avec les nouveaux enseignants. • Depuis novembre, les maternelles ont un lieu désigné pour les temps non-structurés avec une surveillance accrue et l'enseignement de comportements attendus par le modelage en classe et dans la cour.

Analyse

- Les éducatrices et surveillantes gèrent plus le N1 bousculade ce qui a un impact sur la prévention.
- Il y a plus de check in par certains membres du personnel.
- Zone attitrée à certains élèves.

2. Stratégies de gestion de situations d'urgence ou de crise

- Ces situations sont gérées principalement par les éducatrices spécialisées et la direction.
- Plan d'évacuation de feu fait et remis à tous les membres du personnel. ~~Plan de mesures d'urgences (tireur actif, prise d'otages, etc.)~~.
- Procédurier pour le code noir dans chaque pochette d'urgence de tous les locaux.
- Toutes les mesures sanitaires ont été mises en place toute l'année avec un assouplissement à compter du mois de mai.

3. Climat relationnel

- Harmonieux, belle mobilisation de l'équipe-école dans l'intervention auprès de tous. Les interventions sont basées sur le renforcement positif.
- À chaque étape, une valeur de l'école est mise en lumière. Les enseignants choisissent des élèves méritants par classe en lien avec ces valeurs. Les spécialistes nomment également des élèves méritants qui sont récompensés et reçoivent un certificat ainsi qu'un signet.
- Dans le quotidien, il n'y a pas de taxage et peu d'intimidation. Les incidents sont isolés et réglés dans les plus brefs délais afin de conserver le climat harmonieux de l'école.
- On gère peu de violence physique N2 et N3 entre les élèves contrairement au N1 bousculade qui est plus présente.
- Concernant la violence verbale sur la cour, on entend une augmentation du langage inadéquat (blasphème, sexuel, menace non-fondée, mots de jeux vidéos, etc).
- Nous vivons certains cas d'élèves avec une désorganisation en classe qui nécessitent un soutien supplémentaire en classe ou dans la cour.
- Poursuite de l'implantation du programme de soutien au comportement positif (SCP).
- Mémos est plus utilisé par tous (enseignantes, TES, SDG, direction et surveillantes) pour l'entrée de données.

4. Accueil et soutien aux élèves

Analyse

- Certains élèves ont des besoins spécifiques. Il y a eu des plans d'intervention, des plans d'action, de l'accompagnement individuel, des plans de transition, du soutien en classe du préscolaire et tous les autres niveaux.
- Une TES est présente dans les deux secteurs à toutes les récréations et une TES au dîner.
- Ateliers Parl'Oméga : intervention de niveau 2 pour contrer la violence et développer les habiletés sociales avec des élèves de 4^e et 5^e année ciblés.
- Activité du mois de la non-violence avec la participation de tous les élèves.
- Ateliers sur la gestion de la colère (2^e et 5^e année)
- Ateliers avec les 3^e et 4^e années sur la gestion de la colère, l'anxiété, estime de soi et résolution de conflits
- Ateliers avec les 2^e et 3^e années sur la résolution de conflits et « être un bon ami ».
- Ateliers avec les 5^e et 6^e années sur la Cyber intimidation par les policiers éducateurs.
- Atelier Sac à dos 6^e année
- Inscription de l'école et animation d'ateliers MOOZOOM dans les classes de 2^e à 5^e année (ateliers socio-émotionnels)
- Installation de la Boîte à tracas à l'Annexe. Tous les vendredis, Anne faisait les suivis.

5. Participation des élèves à la vie de l'école

- Le centre d'emploi fut très peu utilisé compte tenu des mesures sanitaires en place : Bénévoles pour aider aux petits déjeuners
- Activités sportives (basketball, ballon chasseur, kin-ball) a eu lieu après les fêtes
- Rafratchissement du carré de sable et panier de basket
- Prêt de matériel tel que trottinettes des neiges, ballons, bâtons-fleurs, etc.
- Participation d'élèves de 6^e année pour peindre dans le coin calme
- ~~Médiateurs auprès des élèves de maternelle, 1^{re} et 2^e année lors des temps non structurés.~~ Formation pas donnée. Règles sanitaires de la pandémie.
- ~~Animation d'activités midi par les élèves.~~
- ~~Plusieurs activités sur l'heure du dîner (animées par les divers comités). Cela renforce le sentiment de sécurité, de confiance et d'appartenance~~

6. Gestion des conduites violentes et gestion des conflits

- La gestion des conflits est présentement soutenue par un système « maison » basé sur le programme « Vers le Pacifique ». Moins utilisé car moins de gestes de violences physiques

Analyse

- Gestion des plaintes (aux victimes, aux agresseurs, aux témoins), implication des parents et des partenaires dans la résolution du problème. S'assurer de penser au personnel témoin/victime.
- Affichage dans les classes et dans l'école du protocole visuel sur les attentes comportementales (affiches SCP) Rafraîchissement verbal et plan de leçon 3X/année

7. Collaboration entre les adultes de l'école et acceptation du partage des tâches disciplinaires

- Équipe-école unie et cohérente qui implique tous les membres du personnel (personnel enseignant, personnel de soutien, professionnels, direction).
- Enseignement explicite des attentes comportementales (plans de leçons SCP). Les enseignements ont été faits 3 fois au cours de l'année (automne, retour des vacances de Noël et de la relâche).
- Rappel fait sur les tableaux dans le salon du personnel À ajouter dans le journal de l'école pour s'assurer que les plans de leçons se vivent au moins trois fois par année

8. Gestion de classe

- Adhésion à une vision commune en lien avec les valeurs éducatives. SCP : un système d'émulation basé sur les renforcements positifs.
- Certains élèves ont des systèmes de renforcement individuels adaptés à leur besoin et des outils particuliers pour leur cheminement.

9. Système disciplinaire clair et cohérent

- Poursuite du code de vie de l'école afin de l'arrimer avec le programme SCP.
- Le même système est appliqué par tous, même au service de garde.
- Système d'encadrement basé sur une hiérarchie d'interventions et une meilleure communication entre les différents intervenants (arbre décisionnel SCP).
- Définir les rôles de chaque intervenant dans l'intervention (arbre décisionnel).
- Local de réflexion (au besoin). Cette année, ce ne fut pas nécessaire.

10. Implication et collaboration des parents

Implication des parents bénévoles dans divers contextes scolaires (sorties, activités, bibliothèque, vaccination, etc.). Reprise graduelle

	<p>11. Implication et collaboration avec les partenaires et la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs partenaires soutiennent l'école Bouchard dans la réussite et le sentiment d'appartenance des élèves. <p>12. Pratiques de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régulations/année avec la titulaire, l'orthopédagogue. • Plusieurs rencontres cycles/année. • Une dizaine d'assemblées générales/année; • Plusieurs rencontres pour des plans d'intervention et plans d'action; • Supervision pédagogique. • Rencontre régulation TES et direction, selon les besoins • Rencontres régulières même quotidienne du personnel d'encadrement afin de régulariser les interventions. (Suivi diner et récréations) • Rencontres du personnel d'encadrement (TES, SDG, surveillantes) avec la direction 3 à 4 fois /an
--	--

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

2022-2023	
<p style="text-align: center;">Priorité à améliorer</p> <p>Considérant la présence de violence verbale sur la cour et dans l'école;</p>	<p>Objectif : Diminuer de 30% le taux de violence verbale tel que de manquer de respects envers autrui, se moquer et menacer (de 235 à 160);</p> <p>(objectif : atteint 2021-2022 concernant les gestes de violence physique que nous pouvons apercevoir sur la cour sont manifestés par 2-3 élèves)</p> <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite du programme SCP; ➤ Maintenir les activités du mois de la non violence (novembre) ➤ Utilisation des outils du programme SCP (les Bouch'Or, les affiches, les médailles, etc.); Mettre plus d'emphase

- Entrée de données dans Mémo et faire les suivis avec les parents;
- Formation sur la gestion émotionnelle et l'alphabétisation des émotions à l'ensemble du personnel;
- Utilisation d'activités en lien avec l'alphabétisation des émotions dans le cadre du cours d'ECR à la première étape;
- Poursuivre la sensibilisation auprès des élèves et leurs parents sur les différences entre un conflit, la violence et l'intimidation sous toutes ses formes afin de développer une vision et une compréhension commune du phénomène dans le milieu (agenda, cahier d'étude ou brochure-école);
- Poursuite du centre d'emplois avec les médiateurs; (depuis la COVID non active, à remettre en place en septembre 2022)
- Poursuite des ateliers par les TES et les enseignants;
- Formation pour les surveillantes et les éducatrices pour des interventions efficaces et positives; (à prévoir en 2022-2023)
- Entretenir le partenariat avec les policiers de la Sûreté du Québec (Prévention aux élèves du préscolaire à la 6^e année) et le développe avec les autres partenaires. Ex. ateliers-conférences sur l'intervention parentale;
- Poursuite des ateliers Parl'Oméga, gestion de la colère, maîtrise de soi, habiletés sociales et estime de soi,
- Poursuite de l'utilisation de la plate-forme Moozoom (3^e à 6^e année) sur les habiletés émotionnelles
- Prévoir un sondage auprès des élèves (4^e-5^e-6^e), personnel et parents sur le sentiment de sécurité à l'école;
- Méthode Porteur : analyse réflexive (accompagner de Stéphanie Martel, psychoéducatrice);
- Guide d'intervention remis à tous les membres du personnel;
- Maintenir la Boîte à tracas;

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

	2022-2023
Mesures de collaboration qui sont prévues	<ul style="list-style-type: none">➤ Officialiser l'engagement des parents et des élèves via les signatures du code de vie de l'école (agenda de l'élève).➤ Inviter les parents à participer aux diverses activités de l'école (conseil d'établissement, conférences, accompagnement, bénévolat, activités, activités pédagogiques en classe, présentation, etc.).➤ Envoi de capsules d'information via l'info-parents (novembre-février-avril)

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET, DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE, CELLES APPLICABLES POUR DÉNONCER UNE UTILISATION DE MÉDIAS SOCIAUX OU DE TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION

Modalités qui sont prévues	2022-2023
	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="793 508 1894 732">➤ Tout élève qui est ou se croit victime d'intimidation ou de violence doit rencontrer un membre du personnel afin de faire part de la situation qu'il vit, et ce, en toute confidentialité. Suite à la collecte d'information, le confident validera l'information reçue auprès de la direction et/ou de l'éducatrice spécialisée. Après validation de l'évènement, l'éducatrice spécialisée complètera la fiche de signalement (si nécessaire) et la remettra à la direction (se référer à l'annexe 2 : Fiche de signalement).<li data-bbox="793 786 1894 976">➤ Tout parent qui croit que son enfant est victime d'intimidation ou de violence peut communiquer avec un membre du personnel de l'école durant les heures de classe. Suite à la collecte d'information, le confident validera l'information reçue auprès de la direction et/ou de l'éducatrice spécialisée. Après validation de l'évènement, l'éducatrice spécialisée complètera la fiche de signalement (si nécessaire) et la remettra à la direction.<li data-bbox="793 1013 1894 1105">➤ Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence doit signaler la situation à la direction et/ou à l'éducatrice spécialisée, et ce, dans les plus brefs délais.

5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE

	2022-2023
Actions qui sont prévues (Mesures éducatives et de sanctions : quatre niveaux d'intervention)	<ul style="list-style-type: none">➤ Appliquer de façon systématique les sanctions prévues à l'arbre décisionnel de la gestion des écarts de conduite en fonction de la gravité des gestes rapportés. Toujours exiger un geste réparateur.➤ S'assurer d'une cohérence de tout le personnel de l'école quant à l'application des mesures éducatives et des sanctions prévues lorsqu'un acte d'intimidation et de violence est constaté

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

	2022-2023
--	------------------

Mesures de confidentialité qui sont prévues

- ✓ S'assurer que les personnes concernées par la transmission d'information sont tenues au respect de la confidentialité. S'assurer également que les informations contenues dans le dossier d'aide de l'élève ne portent pas préjudice à celui-ci et aux autres personnes concernées.
- ✓ Les dossiers sont placés dans un classeur dans le bureau de la direction.
- ✓ Prévoir l'utilisation d'outil efficace pour colliger des informations (Mémos).

7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR DE TEL ACTE

Mesures d'encadrement qui sont prévues

2022-2023

- ✓ Intervenir rapidement auprès des victimes, des témoins, des auteurs et de leurs parents (ateliers d'estime de soi, d'habiletés sociales et/ou de gestion de la colère, rencontres de soutien, références au CISSS ou auprès d'organismes communautaires, ateliers Moozoom (sociaux-émotionnels) etc.).
- ✓ Effectuer des suivis périodiques ou de l'accompagnement auprès des victimes, des témoins, des auteurs et de leurs parents.
- ✓ Officialiser le partenariat avec le CISSS, les policiers et les organismes communautaires concernés.

8. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

2022-2023	
Modalités de signalement qui sont prévues	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les TES et la direction sont responsables d'assurer le suivi des signalements et des plaintes. ✓ Évaluer le signalement et assurer le suivi selon la procédure établie par le centre de service scolaire.

9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À LA SUITE DU DÉPÔT D'UNE PLAINTE

2022-2023	
Suivi qui est prévu	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Effectuer des suivis périodiques ou de l'accompagnement auprès des victimes, des témoins, des auteurs et de leurs parents.

Signature de la direction d'école :		Date : 9 juin 2022 18 octobre 2022
Signature de la personne-ressource:		Date :
Signature de la présidence du CÉ :		Date :